

## ANNEXE 2 – Volet 2 : Priorités 2021

**Deux thématiques prioritaires** ont été définies pour cet appel à projets dans le cadre des objectifs du Programme National de Développement Rural:

- **Gestion intégrée de la santé animale / végétale (réduire l'usage de pesticides et antimicrobiens en mobilisant les principes de l'agroécologie)**
- **Bien-être animal**

**Les projets recevables scientifiquement et répondant à ces thématiques seront classés par le jury avant ceux répondant uniquement aux autres priorités définies par les conseils spécialisés pour leur filière.**

### Toutes filières – National

#### **Volet environnemental :**

- la réduction des émissions de gaz à effets de serre,
- la réduction des intrants (engrais de synthèse, produits phytopharmaceutiques, médicaments vétérinaires),
- le développement de méthodes alternatives (lutte intégrée, auxiliaires naturels, lutte biologique, préparations naturelles peu préoccupantes – PNPP)
- les économies d'énergie et d'eau,
- la valorisation agronomique des effluents,
- la diversification des assolements et l'allongement des rotations, l'association des cultures
- la protection des sols
- le maintien ou le développement du cheptel d'abeilles, et favorisation des autres pollinisateurs naturels
- la valorisation de la biomasse, y compris des effluents d'élevage, pour la production d'énergie destinée à l'exploitation agricole,
- le développement de l'autonomie de l'exploitation,

#### **Volet économie et marchés :**

- les coûts de production en exploitation
- la transformation à la ferme et vente directe
- la traçabilité des produits
- la qualité organoleptique et nutritionnelle des produits
- l'aptitude à la transformation des produits agricoles
- *Mieux connaître les apiculteurs* : analyser le fonctionnement des exploitations par un suivi technico-économique
- *Bien-être animal*

#### **Volet conditions de travail**

- réduction des risques d'accidents et maladies
- ergonomie, pénibilité et organisation du travail

## **Céréales - National**

### **Volet environnemental :**

- La réduction des émissions de gaz à effets de serre,
- La réduction des intrants (engrais de synthèse, produits phytopharmaceutiques, médicaments vétérinaires),
- Le développement de méthodes alternatives (lutte intégrée, auxiliaires naturels,
- la lutte biologique, préparations naturelles peu préoccupantes – PNPP),
  - dont la lutte contre les insectes au cours du stockage des céréales
- Les économies d'énergie et d'eau,
- La diversification des assolements et l'allongement des rotations, l'association des cultures,
- La protection des sols,
- La valorisation de la biomasse, y compris des effluents d'élevage, pour la production d'énergie destinée à l'exploitation agricole,
- Le développement de l'autonomie de l'exploitation.

### **Volet économie et marchés :**

- les coûts de production en exploitation,
- la transformation à la ferme et vente directe,
- la traçabilité des produits,
- la qualité organoleptique et nutritionnelle des produits,
- l'aptitude à la transformation des produits agricoles,
  - dont la qualité boulangère du blé
- la maîtrise des risques sanitaires des céréales dont le risque mycotoxines,
- la propreté des lots de céréales tout au long de la filière.

### **Volet conditions de travail**

- réduction des risques d'accidents et maladies,
- ergonomie, pénibilité et organisation du travail.

## **Horticulture – National**

### **Volet environnemental :**

- le transfert d'itinéraires techniques de culture innovants,

### **Volet économie et marchés :**

- l'évaluation d'outils d'optimisation de la chaîne logistique,